



PROCÈS-VERBAL COMMISSION FUTSAL

Réunion

Electronique **Mercredi 09 Octobre 2024**

Président : M. Albert GIBOULET

Présents : Mme Marylin GRANDVOINNET
MM. Stéphane BEGEL - Jawad BELAINOUSSI - Sérafin DA SILVA – Jimmy
DEGHAL - Pierre Etienne DEMILLIER

Excusés : M. Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

Assiste : Mme. VIF Manon

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

Pour les matchs en semaine le délai est de 5 jours maximum avant la rencontre par le biais identique à la procédure prévue pour le week-end.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

- si la rencontre ne peut pas se dérouler : inversion des rencontres sans modification de la programmation du match retour ce qui signifie 2 déplacements.

ORGANISATION RENCONTRE

Le club recevant doit présenter à l'arbitre, ou au délégué officiel, une feuille de match de secours, le constat d'échec. Chaque club doit avoir la capacité de fournir le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

Le coup d'envoi en semaine est fixé entre 20h15 et 21h15, sauf dérogation accordée par la commission.

L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés. Pour la Régional 1 Futsal, à partir de cette saison 2024/2025, l'ensemble des rencontres de championnat se joueront les samedis ou dimanches.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00 (match le week-end) et le lendemain de la rencontre pour les matchs en semaine.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lbfc.fff.fr

1- MASCULINS

1.1 – R1 FUTSAL

La Commission prend connaissance de la décision découlant du PV de la Commission Régionale des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 3 octobre 2024 retirant deux points au club de BELFORT FUTSAL CLUB.

La Commission Futsal applique le retrait de point.

1.1 – R2 FUTSAL

Match n°29503704: R2 FUTSAL Poule C : FC FUANS – BELFORT FUTSAL CLUB 2 du 7 Octobre 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club du BELFORT FUTSAL CLUB 2.

La commission donne match perdu au club de BELFORT FUTSAL CLUB 2 (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de FC FUANS (3pts ; 3 buts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

La Commission Futsal informe les deux clubs que la rencontre retour est automatiquement inversé à la suite de ce forfait.

De ce fait, la Journée 6 devient : FC FUANS – BELFORT FUTSAL CLUB. Elle se déroulera le Lundi 25 Novembre 2024 avec un coup d'envoi à 20h45 au Gymnase Municipal d'Orchamps Vennes.

1.2 – U18 FUTSAL

Mail FC MONTS DE GY :

La Commission Futsal prend connaissance du mail du club de FC MONTS DE GY indiquant sa volonté de retrait d'engagement pour le championnat U18 FUTSAL 2024-2025.

Amende : 150 euros pour retrait d'engagement

1.3 – U15 FUTSAL

Mail PS DOLE CRISSEY :

La Commission Futsal prend connaissance du mail du club de PS DOLE CRISSEY indiquant sa volonté de retrait d'engagement pour le championnat U15 FUTSAL 2024-2025.

Amende : 150 euros pour retrait d'engagement

Mail SC ST LOUP / CORBENAY / MAGNONCOURT :

La Commission prend connaissance de la demande du club de SC ST LOUP / CORBENAY / MAGNONCOURT afin d'intégrer le championnat U15 Futsal.

La commission valide cette demande et informe le club de son intégration au championnat U15 Futsal.

2- FEMININES

2.1 – REGIONAL 1 FEMININE FUTSAL

Mail F5 DIJON METROPOLE :

La Commission Futsal prend connaissance du mail du club de F5 DIJON METROPOLE concernant une demande de dérogation pour la première partie de saison afin de programmer le coup d'envoi de ces rencontres à 21h30.

La commission Futsal donne une dérogation au club compte tenu de la proximité géographique de ces adversaires. Cependant elle rappelle à ce dernier que cette dérogation ne sera pas effective pour la seconde partie de saison.

3- COUPES

3.1 – ENGAGEMENT COUPES FUTSAL

ENGAGEMENTS – COUPES NATIONALES 2024/2025

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

- Challenge Nationale Futsal Féminin : **Clôture des engagements le 01 Novembre 2024**

ENGAGEMENTS – COUPE REGIONALE 2024/2025

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves régionales)

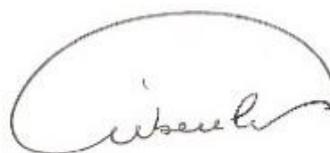
- Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal : **Clôture des engagements le 01 Novembre 2024**

3.2 – COUPE NATIONALE FUTSAL

Match n°29758883 : Coupe Nationale Futsal : 1er Tour : ST JULIEN DU SAULT – CHALON ACADEMIE du 14 octobre 2024

La Commission prend connaissance et accepte la demande des deux clubs pour inverser la rencontre pour le Jeudi 17 Octobre 2024 à 21h00 au Gymnase de la Verrerie à Chalon sur Saône.

Le Président Commission Régionale Futsal



Albert GIBOULET

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football